

**MJC
NEUVILLE**

**PROJET
ASSOCIATIF
2018-2021**

SOMMAIRE

INTRODUCTION----- P.3

RESPONSABILITES ET COMPETENCES----- P4

NOS AXES DE TRAVAIL ----- P.4

Actions enfancep.4

Actions préadolescentsp.5

Les activités « tout public »p.5

Actions culturellesp.6

LES MOYENS HUMAINS ----- P.7

Fait à Neuville sur Saône, le 2 janvier 2013.

INTRODUCTION

La Maison des Jeunes et de la Culture, membre de la fédération Française des MJC et appartenant au réseau des mjc « R2AS » est une association qui anime un projet et gère un équipement au profit des habitants d'un quartier, d'une commune.

Elle a pour vocation de **favoriser l'autonomie des personnes. Elle permet à tous d'accéder à l'éducation et à la culture** afin que chacun participe à la construction d'une **société plus solidaire**.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC a pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des adhérents et des habitants.

Les actions, les services de la MJC encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et développent une pratique citoyenne. **L'action éducation de la MJC en direction et avec les jeunes est une part de sa mission**, elle doit donner la possibilité (aux jeunes comme aux adultes) de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables.

La Maison des Jeunes et de la culture est **ouverte à tous sans discrimination**, elle permet une relation conviviale entre les participants. **Elle respecte les convictions personnelles, le pluralisme des idées et le principe de laïcité qui sont le fondement des valeurs républicaines. Elle contribue à la création et au renforcement des liens sociaux.**

La MJC favorise le transfert des savoirs et des expériences entre générations, elle encourage l'expression de la population. Elle agit en partenariat avec les collectivités locales et territoriales ainsi qu'avec son environnement (écoles, associations).

Force de propositions, la Maison des Jeunes et de la Culture œuvre pour l'intérêt général, elle est un lieu de médiation sociale.

Les activités devront intégrer non pas la satisfaction de consommation de loisir trop individualiste mais permettre la rencontre entre adhérents avec une orientation des activités dans un sens plus participatif et plus interactif, en cohérence avec le projet associatif de l'Association.

RESPONSABILITES ET COMPETENCES

Nos objectifs fondamentaux :

Assurer la pérennité de la MJC :

- *En assurant une gestion administrative et financière rigoureuse.
- *En assurant la qualité de nos services.
- *En entretenant un partenariat actif avec les élus et les administrations.
- *En favorisant un équilibre constructif entre nos adhérents et les bénévoles (ex : par une meilleure représentation des participants aux activités dans le CA)
- *En favorisant l'épanouissement du personnel, dans un cadre propre et respectueux de l'environnement.

NOS AXES DE TRAVAIL

La Maison des Jeunes et de la Culture de Neuville sur Saône est le lieu de rencontre et d'animation tout public, issu en priorité de la commune de Neuville sur Saône et accessoirement des communes du Val de Saône en fonction des disponibilités, voire des communes limitrophes du département de l'Ain.

Actions enfance

L'association développera, avec pour objectif l'intégration sociale, la prévention (citoyenneté, conduites à risque....) et l'apprentissage de la vie de groupe, des ateliers éducatifs (musique, dance, arts plastiques, éveil sportif...) à adapter en fonction à la diversité des publics, de leurs attentes et de la périodicité de leur participation dans le cadre d'activités périscolaires, les mercredis et les vacances scolaires en collaboration avec le Service Jeunesse de la Commune.

Actions préadolescents (10/13 ans)

Cet **Accueil de loisirs** s'inscrit dans le contrat enfance jeunesse.

Avec les mêmes objectifs d'intégration sociale et de prévention, des activités spécifiques pour les 10-13 ans seront également à promouvoir hebdomadairement dans le cadre d'un accueil de loisirs, le mercredi et le samedi, mais aussi en fin de journée.

Les activités proposées en période de vacances scolaires seront essentiellement axées sur des actions thématiques ou des camps et séjours en complémentarité avec le Service Jeunesse et le centre de loisirs de la Commune.

Par ailleurs, des actions d'apprentissage de la citoyenneté, d'accueil et d'écoute devront répondre aux attentes spécifiques des jeunes en des lieux de rencontres et horaires adaptés aux rythmes de leurs loisirs.

Toutes ces actions permettront le développement de la capacité d'autonomie et de responsabilisation des jeunes dans la mise en œuvre des projets. Elles devront répondre aux motivations des jeunes tout en maintenant les exigences éducatives de l'Association.

Ainsi, les locaux de l'Association et l'Espace Jeunesse constituent des lieux d'interface, des lieux privilégiés de rencontre, de détente et de convivialité mais aussi des espaces propices à la création de projets ou de toutes autres manifestations.

L'Association jouera, dans ce domaine, un rôle principal d'animation mais pourra être partenaire sur des actions de formation, d'insertion ou de prévention.

Les activités « tout public »

Le contenu de ces activités devra essentiellement tenir compte des demandes de la population, notamment neuvilloise, obtenues après sondages ou enquêtes réalisés avant ou en cours de fonctionnement.

Le mode de fonctionnement des activités doit permettre d'inciter les participants à une prise de responsabilités élargie au sein de l'Association : les activités sont le vecteur privilégié de la formation des futurs administrateurs de l'association.

Actions culturelles

L'action culturelle de l'association sera mise en œuvre à partir de 3 axes prioritaires pour préciser l'identité de la MJC vis-à-vis des publics et des autres institutions culturelles locales :

-la mise en place de projets culturels avec et pour les jeunes, en s'appuyant sur leur pratiques favorites,

-l'organisation d'une programmation culturelle tout public y compris jeune public, s'appuyant sur les adhérents et les personnes ressources de l'association et les réseaux régionaux et locaux de diffusion,

-la participation à l'animation de la cité (carnaval...) et aux événements locaux (8 décembre, fête de la musique, week-end « Oxygène »...).

La programmation culturelle devra être rendue accessible aux jeunes en s'appuyant notamment sur les dispositifs adéquats existants (ex : chèque culturel lycéen Rhône Alpes). La MJC entretiendra un partenariat contractuel avec la CAF, le département du Rhône, la Région Rhône-Alpes et l'Etat (DRDJSCS, DRAC, ...) pour le financement de ces dispositifs.

Le secteur scolaire constituera, par ailleurs, un axe de partenariat et d'intervention privilégié de l'association qui pourra mettre en place, par le biais de Contrat Educatif Local, ou en accord avec les enseignants, des animations culturelles y compris scientifiques et techniques adaptées à tous les niveaux de l'enseignement maternel, primaire et secondaire. Ce type d'actions pédagogiques doit permettre aux élèves une première approche culturelle et de bénéficier d'outils pour une meilleure compréhension de leur environnement.

MOYENS HUMAINS

Secteur préadolescents (10/13 ans)

La responsabilité, la gestion et l'animation de ce secteur sera assurée par deux professionnels, personnels de l'Association, sur deux postes à temps plein.

Secteur Activités et Action culturelle

La responsabilité, la gestion et coordination du secteur des activités régulières seront assurées par un professionnel, personnel de l'Association, sur un poste à temps plein.

Ce professionnel aura également en charge la responsabilité (élaboration, suivi, réalisation...) des événements MJC « neuvillois » dont 8 décembre, carnaval, etc... et la participation de l'Association aux autres événements sur la Commune. Il sera épaulé dans ses actions par un salarié coordinateur des activités arts plastiques et par les intervenants d'activités.

Direction – Gestion – Administration

La Direction associative de la MJC sera assurée par un professionnel, personnel de l'Association, sur un poste à temps plein, en particulier pour la gestion globale de l'Association : relations, finances, personnels, locaux, coordination de l'ensemble des secteurs d'activités, projets et autres événements...

Secrétariat – Accueil

Un professionnel, personnel de l'Association, sur un poste à temps plein en **secrétariat** est nécessaire pour assurer l'accueil et le soutien administratif aux personnels et bénévoles de l'Association, à l'orientation des publics et l'**accueil** des adhérents de l'Association en journée. Il gèrera le standard téléphonique, le courrier et la communication interne entre toutes les personnes travaillant dans la structure.

Il assure le suivi des cotisations des adhérents et des activités, fournisseurs et autres clients, prépare les documents nécessaires au traitement des salaires, classement et archivage des dossiers.

Entretien

Un professionnel, personnel de l'Association, sur un poste à temps partiel (soit 25 heures hebdomadaires) en entretien est nécessaire au nettoyage quotidien des locaux.

Les relations entre les différents services et instances seront consolidées par des réunions périodiques documentées :

Réunion du bureau du CA → bimensuelle

Réunion du CA → bimestrielle

Réunion du personnel permanent MJC → hebdomadaire (si besoin)

Réunion du personnel MJC → au moins 2 fois par an (si besoin)

Réunion avec la mairie → au moins une fois par an

Assemblée générale → une fois par an, animée par le président.